



# DOSSIER DE PRESSE

RENTREE SCOLAIRE 2014-2015

---

**Mardi 2 septembre 2014 – Collège Claude Chabrol AHUN**

# Un effort budgétaire important

## L'équipement des collèges

Depuis 2011, les crédits d'investissement matériel et mobilier, jusqu'alors octroyés sous forme de subventions individuelles à chaque collège, sont globalisés et gérés sous la forme d'un marché départemental. À cet effet, un groupe de travail composé de principaux, de gestionnaires et d'agents de la Direction de l'Education du Conseil Général, organise ce marché, en s'appuyant sur un recensement préalable des besoins et la définition de priorités communes aux établissements. Le Département consacre ainsi une enveloppe globale d'environ **125.000€** à ces acquisitions (budget 2013), qui concernent le mobilier scolaire et administratif, mais aussi les équipements de restauration à renouveler.

## Le fonctionnement des collèges

Une somme de **1,58M€** a été répartie entre les 18 collèges pour régler leurs dépenses de fonctionnement courant (chauffage, électricité, gaz, contrats d'entretien, déchets ménagers, dépenses administratives, etc.). A cette enveloppe annuelle s'ajoute une dotation spécifique pour l'Education Physique et Sportive qui se monte à **38.075€**, également partagée entre les 18 collèges. Elle est destinée à financer les équipements sportifs et leur maintenance, ainsi que les équipements sportifs vestimentaires.

En cours d'année des crédits complémentaires sont disponibles sur demande motivée des établissements pour financer des matériels et fournitures dédiés à la réfection de salles de cours ou, dans des situations d'urgences, liées à des sinistres.

## Les interventions du service Restauration

FDSH: le fonds départemental des services d'hébergement est destiné à financer l'entretien, la réparation et le remplacement du matériel affecté aux services de restauration et d'hébergement des collèges. Pour information, une enveloppe de **20.000 €** est prévue pour l'année 2014.

Autocontrôles sanitaires: depuis janvier 2010, la Direction de l'Education du Conseil Général assume directement les frais des autocontrôles organisés dans les restaurants scolaires par le Laboratoire départemental d'Analyses. Une convention cadre a permis d'harmoniser les fréquences des prélèvements pour l'ensemble des collèges, avec une surveillance accrue pour les restaurants soumis à l'agrément européen de cuisine centrale (Boussac, Bourganeuf, Chambon-sur-Voueize et Dun-le-Palestel). Les analyses de légionelles sur le réseau d'eau chaude ont également été mises en place dans tous les établissements. Cette opération globale mobilise chaque année une enveloppe de l'ordre de 14.000€.

## Les actions en faveur des collégiens

Bourses départementales du second degré: le Conseil Général alloue chaque année des bourses départementales destinées aux familles modestes, afin de les aider à régler les frais de pension ou demi-pension restant à leur charge après déduction des bourses nationales : au cours de l'année scolaire 2013/2014, ce sont 1.242 bourses qui ont été accordées pour un montant de **132.896€**

Compte tenu du constat de la hausse régulière des créances impayées dans les collèges, une refonte du mode de calcul et d'attribution des bourses départementales a été opérée, avec l'appui d'une expérimentation conduite au sein du collège Martin Nadaud de Guéret. A la rentrée, le déploiement de ce nouveau dispositif se fera également sur le collège de Crocq.

Collège au cinéma : le Conseil Général prend en charge les frais de transport et de billetterie des élèves qui se rendent au cinéma dans le cadre de leur parcours scolaire, dans la limite d'un film par élève et par trimestre. Une subvention de **7.100€** a également été versée à l'UFOLIM du Limousin qui assure la coordination de cette opération.

Collège au théâtre : s'agissant des scènes théâtrales creusoises, le Conseil Général prend en charge les frais de billetterie à hauteur de 3,10 € par élève et les frais de transport. L'an dernier, 1.392 entrées ont été financées, pour une enveloppe globale (billetterie et transport) de **4.305€**, concernant des spectacles proposée par la Scène nationale d'Aubusson, La Fabrique à Guéret et le Centre culturel Yves Furet à La Souterraine.

Collège au patrimoine : l'intervention du Conseil Général porte sur la prise en charge de la totalité des frais de déplacement pour les collèges, à raison d'une sortie par an et par classe maximum, dans la limite des crédits disponibles. 22 sites patrimoniaux ont été intégrés à ce dispositif. 1.214 élèves de 14 collèges ont bénéficié de ce dispositif au cours de l'année scolaire 2013/2014.

Dictionnaires et calculatrices pour les élèves de 6<sup>ème</sup> : cette année encore, tous les collèges ont reçu, fin août, un certain nombre de dictionnaires « Le Robert collège » qui seront remis dès la rentrée à tous les élèves de 6<sup>ème</sup>. Cette aide existe depuis 2007. Ils seront également dotés d'une calculatrice, comme c'est maintenant le cas depuis 2011. Ces deux actions représentent une dépense globale de **32.000€**

## Les actions en faveur des écoliers

Allocations cantine : ces allocations sont destinées à favoriser la fréquentation des cantines des écoles creusoises, en venant en aide aux enfants des familles les plus défavorisées. Le montant de l'allocation dépend du quotient familial. Elle est versée aux gestionnaires des cantines et vient en déduction des sommes facturées aux familles.

Classes de découverte : une aide forfaitaire de 5,30€ par écolier et par jour est versée aux établissements pour les séjours à l'étranger qu'ils organisent sur une durée au moins égale à 4 jours. Les séjours en Creuse sont subventionnés à hauteur de 2,50€ par écolier et par jour. L'an dernier, 530 écoliers ont bénéficié de cette aide pour un montant total de **14.158€** à la charge du Département.

## Les actions en faveur des étudiants

Les bourses à la mobilité européenne et à la mobilité internationale : elles sont allouées aux étudiants (moins de 30 ans, parents domiciliés en Creuse) pour financer leurs stages ou séjours effectués en Europe pendant plus de 3 mois, dans le cadre d'un programme communautaire SOCRATES ou LEONARDO. Le montant de la bourse, allouée sans condition de ressources, s'élève à 110€ par mois de séjour dans la limite de 1.100€ par étudiant, pour l'Europe ; à 360€, quel que soit le lieu ou la durée du séjour, pour l'international. L'an dernier, 13 dossiers ont été acceptés, pour un montant total de **11.660€**

Subvention pour l'IUP d'Ahun : une somme de **63.350€** a été attribuée au lycée agricole d'Ahun pour le fonctionnement du pôle d'enseignement supérieur (licence et master professionnels « valorisation du patrimoine rural », ainsi que la licence professionnelle « diagnostic et aménagement des ressources en eau »).

Subvention pour l'ESPE (ex-IUFM) de Guéret : une somme de **60.000€** a été attribuée pour financer le fonctionnement de cette structure du Pôle universitaire de Guéret.

Subventions pour l'antenne CNAM de Guéret : une somme de **12.500€** a été attribuée pour financer le fonctionnement de l'antenne du CNAM (conservatoire national des arts et métiers) ouverte au Pôle universitaire de Guéret.

DUT carrières sociales : une somme de **7.500€** a été attribuée pour financer le fonctionnement du DUT carrières sociales créé l'an dernier, en partenariat avec l'université de Limoges et la communauté d'agglomération du Grand Guéret.

# Des aides au sport scolaire

## Les sections sportives des collèges

Dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil Général a souhaité soutenir « les structures de formation au sein desquelles les jeunes talents peuvent concilier la pratique régulière de leurs activités et la poursuite de leurs études ». Avant la présente rentrée, le département comptait 8 sections sportives, créées entre 2003 et 2013 :

- collège Marouzeau de Guéret (football) depuis 2003,
- collège Marouzeau de Guéret (VTT) depuis 2006,
- collège de St Vaury (basket-ball) depuis 2007,
- collège de La Souterraine (handball) depuis 2008,
- collège Nadaud de Guéret (natation) depuis 2009,
- collège d'Aubusson (basket) depuis 2011,
- collège de Bonnat (badminton), depuis 2012,
- collège de Parsac (golf), depuis 2013.

**Avec la rentrée 2014/2015, la Creuse comptera 10 sections sportives, avec une section foot féminin au collège Marouzeau de Guéret et une autre de rugby féminin au collège d'Ahun.**

Le Conseil général participe à la prise en charge des frais de transports de ces structures, via un forfait de 4 déplacements maximum par année scolaire, pour se rendre aux compétitions, assister à des matches de haut niveau, rencontrer les pôles espoirs de la discipline, etc. Ces sections sportives font l'objet d'un conventionnement triennal multipartite avec l'Etat (DDCSPP), les communes (mise à disposition des installations sportives), le mouvement sportif (ligue, comité départemental et club), les médecins référents et les collèges.

## L'UNSS (union nationale du sport scolaire)

Le Conseil général participe aux frais :

- de fonctionnement du comité départemental UNSS (sport scolaire dans le secondaire) : **2.000 €** en 2013 ;
- de déplacements des associations sportives des collèges affiliées à l'UNSS au sein des établissements : **10.700€** en 2013 ;
- d'organisation des championnats de France se déroulant en Creuse.

## Plan Piscine et équipements sportifs

L'Assemblée plénière du Conseil Général du 29 juin 2009 a validé les conditions permettant l'accès aux piscines pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup> des collèges creusois (pour 12 séances). Les frais de transport et d'entrée (locations des bassins auprès des collectivités concernées) sont intégralement pris en charge par la collectivité depuis le 1er septembre 2009.

Depuis la rentrée 2011-2012, tous les collèges creusois ont bénéficié de ce dispositif, en fréquentant l'une des piscines du département la plus proche de l'établissement. Seul, le collège de Bourganeuf doit se rendre à celle de Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne), plus facile d'accès et bénéficiant de créneaux horaires plus favorables. Pour rappel, près de 40% des collèges ne pouvaient bénéficier auparavant d'un accès à l'enseignement de la natation, faute de créneaux horaires disponibles ou en raison de coûts trop élevés. Coût pour le Conseil Général : **42.112€** pour la location des bassins, **25.335€** pour les frais de transport.

D'autre part, les équipements sportifs utilisés par les collégiens qui sont en gestion par d'autres collectivités (communes, communautés de communes, syndicats de gestion) font l'objet d'une location depuis le 1er janvier 2010 afin de participer aux frais de fonctionnement de ces installations. L'an dernier, cette participation du Conseil Général a concerné 37 équipements et 19 collectivités conventionnées, pour un montant total de **93.703€**.

# Transports scolaires

## Un budget de plus de 7,7 M€

Le Conseil Général, autorité organisatrice des transports sur le territoire départemental, assure l'organisation, la gestion et le financement des transports sur la Creuse. Cela inclut les transports de voyageurs, les transports scolaires et le transport des élèves et étudiants handicapés. 10,4M€ ont été votés au budget 2014, dont :

- **7,5M€ pour les circuits scolaires**, concernant 7.500 élèves des écoles, collèges et lycées ; le Département finance ainsi 85% de la dépense totale des familles (cette somme comprend les surcoûts liés à la réforme des rythmes scolaires, dont l'effet induit a été évalué à 700.000€ ;
- **770.000€ pour le transport des élèves handicapés**, concernant une centaine d'élèves pour lesquels la prise en charge financière est de 100%.

Pour accomplir sa mission en matière de transports scolaires, le Conseil Général s'appuie sur un réseau d'organismes secondaires (communes, communautés de communes, syndicats). Au total, il gère 450 circuits scolaires à travers tout le département, alimentés par une flotte de 300 véhicules parcourant environ 28.000 km par jour.

## Sécurité dans les transports scolaires

Dans le cadre de l'opération de sensibilisation à la sécurité routière, une campagne annuelle a été lancée afin de permettre une sensibilisation de tous les élèves des classes de 6<sup>ème</sup> aux risques liés au transport scolaire (cours théorique avec vidéo projection et exercices d'évacuation des cars chronométrés). Le Département intervient également dans les écoles primaires sur demande des maires et directeurs d'écoles.

Concernant l'équipement des points d'arrêts, le Conseil Général poursuit son programme d'implantation des abribus sur le territoire départemental pour un coût annuel de **60.000€**. En matière de sécurité des élèves transportés il faut noter que la totalité du parc d'autocars est équipée de ceintures de sécurité depuis la rentrée de septembre 2009.

# Nouvelles technologies

## Informatisation des collèges et généralisation des TNI

Afin de prendre en compte le développement des usages numériques, le Conseil Général a poursuivi cette année le doublement des débits (de 2Mbps à 4Mbps) des liaisons Internet des établissements, le câblage systématique des salles de classe, ainsi que la modernisation du parc informatique, initiée en 2009. A titre indicatif, le volume global des postes déployés sur l'ensemble des collèges correspond à un ratio enviable d'un ordinateur pour 3 élèves.

Par ailleurs, la Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication du Conseil Général met à la disposition des collèges la présence quotidienne de deux techniciens informatiques, pour toutes les opérations de maintenance et de réparation.

La **généralisation des tableaux numériques interactifs (TNI)** s'est accélérée, avec le déploiement de tableaux supplémentaires dans les collèges, ainsi que des postes informatiques, logiciels de pilotage, ardoises numériques et boîtiers de vote qui leur sont associés.

Les différents domaines d'intervention du Département dans les nouvelles technologies en faveur des collèges représentent un engagement financier de 292.354€ pour l'année écoulée.

# Travaux dans les collèges

## Nouvelles salles de sciences à Ahun et Bénévent-l'Abbaye

Après plusieurs mois de réflexion en concertation avec les services de l'Education Nationale, le Conseil Général a mis sur pied un programme pluriannuel d'investissement permettant la réalisation de deux nouvelles salles de sciences par an, avec pour but d'équiper à terme tous les établissements creusois. Ces nouvelles salles de science répondent aux normes de sécurité et exigences pédagogiques en vigueur : du tout électrique et numérique, de l'EXAO (expérience assistée par ordinateur), chaque table disposant d'un écran (qui pourra facilement être remplacé par une tablette dans un futur proche), chaque classe d'un tableau numérique.

La première de ces classes a été aménagée au collège d'Ahun et fonctionne depuis le mois de mai 2014. Elle répond à un principe : la modularité, qui permet d'y enseigner aussi bien les sciences et vie de la terre que les sciences physiques. Il s'agit de pouvoir y accueillir une trentaine d'élèves quelle que soit la configuration du cours : cours magistral nécessitant des plans de travail individuels, travaux par groupes nécessitant de regrouper les tables.

L'équipement du collège d'Ahun représente un investissement de 65.000€. Le même aménagement est en cours d'achèvement au collège de Bénévent-l'Abbaye, pour un coût total de 100.000€.

## Toitures terrasses

Parmi tous les chantiers d'été réalisés par le Conseil Général dans les collèges creusois, priorité a été donnée aux travaux s'inscrivant dans la logique de maîtrise des dépenses d'énergie. C'est ainsi que plusieurs opérations ont concerné la réfection des toitures terrasses, pour un montant global de 630.000€, dans les collèges suivants : Chénéralles (1.500m<sup>2</sup>, 210.000€), Crocq (1.200m<sup>2</sup>, 180.000€) et Châtelus-Malvaleix (1.700m<sup>2</sup>, 240.000€).

# Agrilocal23

## Favoriser les circuits courts et la qualité des repas

Pourquoi aller chercher loin, avec ce que cela comporte de frais de transport et de consommation d'énergie, des produits de moins bonne qualité que ceux que l'on peut trouver sur place ? C'est en cherchant à répondre à cette question, notamment dans le cadre de sa politique de développement durable qui constitue un des volets de son Agenda 21, que le Conseil Général s'est engagé dans la mise en place de la plate-forme Internet [www.agrilocal23.fr](http://www.agrilocal23.fr).

Cette initiative résulte d'un partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le Pays de Guéret et le CFPPA d'Ahun. Elle vise à lever les obstacles à l'émergence de filières, à fédérer les acteurs de l'offre et ceux de la demande. La plate-forme [www.agrilocal23.fr](http://www.agrilocal23.fr), totalement gratuite pour ses utilisateurs et gérée par le Conseil Général, est dédiée à la mise en relation entre les producteurs et fournisseurs de produits agricoles d'une part, et les acheteurs de la restauration collective d'autre part. Aux uns de faire leurs offres ou de répondre à des demandes, autres d'exprimer des demandes ou de saisir les offres.

Cette plate-forme, qui sera testée jusqu'à la fin de l'année dans les collèges d'Auzances, Bourganeuf, Châtelus-Malvaleix et Martin Nadaud Guéret, devrait pouvoir se généraliser à l'ensemble des établissements en 2015.